

# BULLETIN D'INSCRIPTION

Merci de retourner ce bulletin rempli à l'adresse mail : [contact@fire-formations.com](mailto:contact@fire-formations.com)

Le bulletin d'inscription ne fait en aucun cas office d'engagement.

## Renseignements du demandeur

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction dans l'entreprise \* : .....

Raison sociale \* : .....

Numéro de SIRET \* : ..... Code APE \* : .....

Nom du dirigeant de la société \* : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Adresse mail : .....@.....

Prise en charge demandée :  Oui  Non  CPF  Autres

Nom du financeur (OPCO...) : .....

Intitulé de la formation : .....

Et :  En présentiel  A distance  Mixte

Lieu de la formation (si présentiel) : .....

Et :  En intra (dans vos locaux)  En inter (dans nos locaux)

Dates souhaitées de la formation : du ...../...../..... au ...../...../.....

**Important : La participation à certaines formations comporte des prérequis figurant sur les programmes correspondants**





## Conditions Générales de Vente

### Désignation

La société F.I.R.E Formations Incendie Réseau Entrepreneurs désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au : 14, rue de l'Espérance 94800 VILLEJUIF

F.I.R.E Formations Incendie Réseau Entrepreneurs met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à VILLEJUIF, et sur l'ensemble du territoire national, et propose des formations en e-learning (correspondant à des modules de formation dans un espace électronique sécurisé, en mode e-learning ou Formation Ouverte A Distance – FOAD, accessibles depuis sa plateforme).

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société F.I.R.E Formations Incendie Réseau Entrepreneurs.
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés, chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

### Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société F.I.R.E Formations Incendie Réseau Entrepreneurs pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat. Le fait de passer commande implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes conditions générales dont le Client déclare avoir pris connaissance avant de passer Commande, ainsi que le respect des obligations nées du Code de la propriété intellectuelle et de la licence d'accès au Site.

### Bulletin d'inscription, devis et attestation

Pour chaque formation, la société F.I.R.E Formations Incendie Réseau Entrepreneurs s'engage à fournir un devis au client, ajusté selon les renseignements du bulletin d'inscription. Ce dernier est tenu de retourner à la société F.I.R.E Formations Incendie Réseau Entrepreneurs un exemplaire du devis renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». Le cas échéant un contrat ou une convention particulière peut être établi entre la société F.I.R.E Formations Incendie Réseau Entrepreneurs et son Client. À la demande du client, un certificat de fin de formation, ainsi que la ou les feuilles d'émargement peuvent lui être fournies. Important, le bulletin d'inscription ne fait en aucun cas office d'engagement.

### Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer selon les indications portées sur le devis, le contrat ou la convention. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation. Si le Client a expressément demandé à avoir un accès immédiat au(x) modules e-learning et a renoncé expressément à l'exercice de son droit de rétractation : la commande prend effet à compter de la réception de la Convention ou du Contrat de formation signé(e), du paiement de la commande et du formulaire de demande d'accès au(x) module(s) avant expiration du délai de rétractation et de renonciation expresse à l'exercice du droit de rétractation dûment complété.

### Exercice du droit de rétractation

Pour exercer le droit de rétractation, le Client doit notifier sa décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre recommandée envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique). Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le Client transmette sa déclaration relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

### Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO/CPF, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement. Dans le cas où la société F.I.R.E Formations Incendie Réseau Entrepreneurs ne reçoit pas la réponse de prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

### Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 14 jours calendaires à compter de la signature du contrat ou de la convention. Ce délai de rétractation est porté à 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement ». Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse [contact@fire-  
formations.com](mailto:contact@fire-formations.com). Si le bénéficiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat. En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation. Dans un délai supérieur à 1 mois avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû. Dans un délai compris entre 1 mois et 2 semaines avant le début de la formation : 70 % du coût de la formation est dû. Dans un délai inférieur à 2 semaines avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû. La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le Client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 15 jours avant la date de la formation. En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un



cas de force majeure, la société F.I.R.E Formations Incendie Réseau Entrepreneurs ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

## Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif. Ils sont également consultables en ligne sur le site internet [www.fire-formations.com](http://www.fire-formations.com) /

## Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

## Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société F.I.R.E Formations Incendie Réseau Entrepreneurs sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales.

La société F.I.R.E Formations Incendie Réseau Entrepreneurs s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

## Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société F.I.R.E Formations Incendie Réseau Entrepreneurs et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 27 avenue de la libération - 42400 Saint-Chamond. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux du département dont dépend l'Organisme de Formation.